

DÉLIBÉRATION n° CA-12-07-2019-11 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 12 juillet 2019

Tarifs et subventions

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte

Article 1^{er} : Subventions

Les subventions sollicitées par l'UFR Droit et Sciences sociales (U01), par la Maison des Étudiants (U69) et par le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (U69) sont accordées, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Aides pécuniaires

Les enveloppes budgétaires demandées par l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (U10) et par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (U12) sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

Article 3 : Dons

Les dons présentés par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (U12) sont approuvés, conformément à la pièce-jointe.

Article 4 : Tarifs et dérogations colloques/hébergement

Les tarifs d'inscription à un colloque organisé par l'UFR Droit et Sciences sociales (U01) sont approuvés, conformément à la pièce-jointe.

Article 5 : Tarifs

Les tarifs présentés par l'UFR Lettres et Langues (U05) et par le Pôle Santé et Qualité de Vie au Travail (U65) sont approuvés, conformément à la pièce-jointe.

Article 6 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 12 juillet 2019
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

19. JUIL 2019

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Direction des affaires juridiques

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Conseil d'Administration du 12 juillet 2019

➤ Subventions

- U01 : UFR Droit
- U69 : MDE - Culture
- U69 : FSDIE

➤ Aides pécuniaires

- U10 : ENSIP
- U12 : ESPE

➤ Dons

- U12 : ESPE

➤ Tarifs et dérogations colloque

- U01 : UFR Droit

➤ Tarifs

- U05 : UFR Lettres et Langues
- U65 : SQVT

Conseil d'Administration du 12 juillet 2019

Subventions

- U01 : UFR Droit
- U69 : MDE - Culture
- U69 : FSDIE

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude		Vote du CA
				2016	2017	2018			Avis		
U01 - Droit	Association CLUB MAUBERGEON/association des chercheurs pénal	Organisation de manifestations scientifiques (5)	830,00 €	-	-	-	600,00 €	600,00 €	favorable		
U69 Culture	TAP	Poitiers film festival 42ème édition	434 000,00 €	6 200,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00 €	6 000,00 €	favorable		
U69 FSDIE	ARDUT	Forum des métiers Techni-ressources, 6 ème édition. Egalement 4 ateliers CV/préparation entretiens en amont des welcome et summer job.	5 860,00 €		1 000,00	1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €	favorable		
U69 FSDIE	LUDI	JAVA's Poitiers: Match d'improvisation	5 200,00 €	4 250,00	3 500,00		2 000,00 €	2 000,00 €	favorable		
U69 FSDIE	AFEV	JAVA's Poitiers: Back to the 2000's	2 760,00 €		1 400,00	840,00	980,00 €	980,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Lusomundo	Festival d'automne Pictalusa	44 580,00 €				6 800,00 €	5 000,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Handis'UP	JAVA's Poitiers: Actions de sensibilisation au handicap	1 455,00 €				120,00 €	120,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Chorale de l'UP	JAVA's Poitiers: Concert en centre ville avec l'orchestre	2 900,00 €	1 800,00		2 500,00	1 500,00 €	1 500,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Entr'raction	Ateliers maeva et Bazar solidaire	1 700,00 €		1 300,00	1 300,00	800,00 €	650,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Entr'raction	Animations d'été et dîner en blanc	6 903,53 €				2 800,00 €	2 000,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Entr'raction	Accueil des étudiants et soirée de rentrée	2 000,00 €				800,00 €	650,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Entr'raction	JAVA's Poitiers: Tour du monde en 5h	300,00 €				150,00 €	50,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Mamagabe	Convention de jonglerie	79 750,00 €	3 150,00		3 500,00	4 000,00 €	3 500,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Susan Calvin	Angleterre Angleterre: lauréat du dispositif Impulsion	22 487,00 €				16 987,00 €	6 010,00 €	favorable		

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude		Vote du CA
				2016	2017	2018			Avis		
U69 FSDIE	Collectif Manger le Cul	Manger le Cul: lauréat du dispositif Impulsion	122 317,00 €				10 000,00 €	6 990,00 €	favorable		
U69 FSDIE	BDE ENSMA	JAVA's Poitiers: Journée autour du lac du Téléport	3 317,00 €				1 917,00 €	1 917,00 €	favorable		
U69 FSDIE	ALEPA	JAVA's Poitiers: Caravane de Sensibilisation à l'autisme	600,00 €				500,00 €	500,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Bourse à Dés	JAVA's Poitiers: Festival Ultravia 5	9 060,00 €	2 000,00	1 900,00	1 900,00	1 750,00 €	1 750,00 €	favorable		
U69 FSDIE	CREM	Semaine de pré-rentree	8 114,00 €			400,00 €	1 500,00 €	800,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Eclaireurs éclairceuses de France	JAVA's Niort: Nuit scout au campus	880,00 €				440,00 €	440,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Handis'Up CO	JAVA's Niort: Action de sensibilisation au handicap	1 425,00 €			300,00 €	320,00 €	320,00 €	favorable		
U69 FSDIE	ADEN	JAVA's Niort: Color PUN	12 600,00 €			2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	favorable		
U69 FSDIE	CJA Angoulême	JAVA's Angoulême: Création d'un livre de recette et jeu de piste	3 300,00 €				1 800,00 €	1 300,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Eclaireurs éclairceuses de France	JAVA's Angoulême: Nuit scout au campus Angoulême	1 700,00 €				167,00 €	167,00 €	favorable		
U69 FSDIE	Handis'UP CO	JAVA's Angoulême Action de sensibilisation au handicap	1 545,00 €				380,00 €	380,00 €	favorable		
U69 FSDIE	CJJ	JAVA's Angoulême: Student Team Nautil'Ice	3 000,00 €				2 000,00 €	2 000,00 €	favorable		
				TOTAL			67 311,00 €	48 624,00 €			



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 12 juillet 2019

Aides pécuniaires

- U10 : ENSIP
- U12 : ESPE

Stages et semestres à l'étranger - Bourses de mobilité

L'ENSI Poitiers demande aux membres du Conseil d'administration leur accord pour attribuer des bourses de mobilité concernant les stages et semestres HORS EUROPE figurant ci-dessous.

Les coefficients ont été validés par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2019.

DEMANDES STAGES A L'ETRANGER

Nom	Prénom	DESTINATION	NBRES SEMAINES	BOURSE ENSIP	coef	nbre semaines chargees	montant alloue
BARAL	HELOISE	CANADA	12	OUI	2,5	30	330,00 €
COULIBALY	DOUBAHAN SEPHORA	CANADA	15	OUI	2,5	37,5	412,50 €
GHASSEMEZADEH	THOMAS	JAPON	14	OUI	2,5	35	385,00 €
GIRARD	CHARLOTTE	USA	8	OUI	2,5	20	220,00 €
GUYOMARC'H	LEA	AFRIQUE DU SUD	22	OUI	1,5	33	363,00 €
LAURENT	MARINE	CANADA	12	OUI	2,5	30	330,00 €
LE BAIL	LEO	USA	8	OUI	2,5	20	220,00 €
LEMAITRE	PIERRE-JEAN	NOUVELLE ZELANDE	12	OUI	2,5	30	330,00 €
LUCAS	HUGO	USA	8	OUI	2,5	20	220,00 €
NARZUL	LEA	CANADA	12	OUI	2,5	30	330,00 €
ODERMATT	MARION	JAPON	12	OUI	2,5	30	330,00 €
RORATO	LEA	CANADA	12	OUI	2,5	30	330,00 €
ROUSSEAU	MAXIME	NOUVELLE ZELANDE	12	OUI	2,5	30	330,00 €
ROYER	JUSTINE	JAPON	13	OUI	2,5	32,5	357,50 €
SAURET	MATTHIAS	JAPON	12	OUI	2,5	30	330,00 €
ZENG	XIANGYUE	JAPON	13	OUI	2,5	32,5	357,50 €

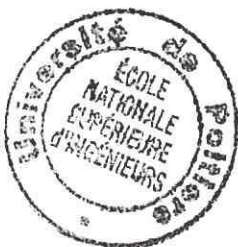
5 175,50 €

DEMANDES SEMESTRES A L'ETRANGER

Nom	Prénom	DESTINATION	NBRES SEMAINES	BOURSE ENSIP	coef	nbre semaines chargees	montant alloue
ROSSI	GUILLAUME	UNIVERSITE DE SHERBROOKE CANADA	22	OUI	2,5	55	605,00 €
ARNAUDET	MELANY	UNIVERSITE OREGON USA	29	OUI	2,5	72,5	797,50 €
FOLIO	FLORENT	UNIVERSITE UNL - ARGENTINE	19	OUI	1,5	28,5	313,50 €
VENDRAN	THOMAS	UNIVERSITE DE MONCTON CANADA	22	OUI	2,5	55	605,00 €
TERMOZ	ROMAIN	UNIVERSITE DE MONCTON	22	OUI	2,5	55	605,00 €
PEREIRA	AMELIE	UNIVERSITE DE SHERBROOKE CANADA	22	OUI	2,5	55	605,00 €
PAGEAULT	VALENTIN	UNIVERSITE DE MONCTON CANADA	22	OUI	2,5	55	605,00 €

4 136,00 €

TOTAL DES BOURSES DE MOBILITE	9 311,50 €
--------------------------------------	-------------------



Le Directeur de
l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs
de Poitiers

Jean-Yves CHENEBAULT



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Poitiers



**Demande d'aide pécuniaire pour un stage professionnel à l'étranger
2018-2019**

L'ESPE de l'académie de Poitiers demande au Conseil d'administration de l'université de Poitiers du 12 juillet 2019,
son accord pour verser une aide pécuniaire aux étudiants de Master métiers de l'enseignement, éducation et
formation ayant effectué une mobilité à l'étranger

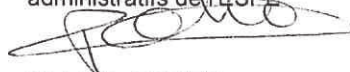
Le montant de l'aide est attribué en fonction du coût réel de la mobilité pour l'étudiant :

- ⇒ entre 300€ et 350€ : une aide de 50€
- ⇒ entre 350€ et 400€ : une aide de 100€
- ⇒ entre 400€ et 450€ : une aide de 150€
- ⇒ entre 450€ et 500€ : une aide de 200€
- ⇒ entre 500€ et 550€ : une aide de 250€
- ⇒ entre 550€ et 600€ : une aide de 300€
- au-delà de 600€ : une aide de 350€

DESTINATION	NOM	PRENOM	Montant attribué
Mexique	COLLON	Soline	200 €
Mexique	BELLEFAYE	Estelle	100 €
Finlande	BARBIER	Hélène	150 €
Espagne	SINIG	François	100 €
MONTANT TOTAL :			550 €

POITIERS, le 16/06/2019

La responsable des services
administratifs de l'ESPE


Christelle POTIER

**Conseil d'Administration
du 12 juillet 2019**

Dons

➤ U12 : ESPE



DON reçu par l'ESPE

CA du 12 juillet 2019

L'ESPE informe les membres du conseil d'administration que l'entreprise ESCAPE GAME POITIERS située 7bis avenue de Châtellerauld 86440 Migné-Auxances (SIRET 819 970 419 00019) s'engage à faire un don à l'ESPE d'un montant total de 90€ sous la forme de 3 parties d'Escape game gratuites à l'occasion de la soirée de fin d'année universitaire qui se déroulera le 03 juillet 2019 dans les locaux de l'ESPE.

Poitiers, le 27 juin 2019

La responsable administrative de l'ESPE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christelle Potier".

Christelle POTIER



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 12 juillet 2019**

**Tarifs et Dérogation
Colloques/hébergements**

➤ U01 : UFR Droit

UNIVERSITE DE POITIERS

VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 juillet 2019

INTITULE DU COLLOQUE :	UNIVERSITE D'ÉTÉ 2019-Les animaux
------------------------	-----------------------------------

DATES DU COLLOQUE :	1 au 5 juillet 2019
---------------------	---------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	DROIT ET SCIENCES SOCIALES
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	TOUS

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE POITIERS (sans hébergement)
Tarif TTC :	15€ / semaine
dont TVA :	2,50 €

Catégorie de participants :	etudiants hors université Poitiers (hébergement compris)
Tarif TTC :	115€ / semaine
dont TVA :	19,17 €

Catégorie de participants :	non etudiants -hors validation au titre de la formation continue
Tarif TTC :	30€ /jour
dont TVA :	5 €

Catégorie de participants :	non etudiants -hors validation au titre de la formation continue
Tarif TTC :	100€/ semaine
dont TVA :	16,67 €

Catégorie de participants :	professionnels juniors (validation au titre de la formation continue)
Tarif TTC :	70€/jour
dont TVA :	11,67 €

Catégorie de participants :	professionnels juniors (validation au titre de la formation continue)
Tarif TTC :	250€/semaine
dont TVA :	41,67 €

Catégorie de participants :	professionnels seniors (validation au titre de la formation continue)
Tarif TTC :	90€/jour
dont TVA :	15,00 €

Catégorie de participants :	professionnels seniors (validation au titre de la formation continue)
Tarif TTC :	350€/semaine
dont TVA :	58,33 €

**Conseil d'Administration
du 12 juillet 2019**

Tarifs

- U05 : UFR Lettres et Langues
- U65 : SQVT

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/ Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U05-FLE		A	FORMATION	stage étudiant de juin	30H de cours. Stage de 2 semaines sans hébergement CROUS.		864,00			0,00	
U65C08		A	PRESTATIONS	Défi Inter-Entreprises NIORT	Repas		29,00			0,00	

* Tarifs établis par rattachement au cahier des n°s annexes de l'annuaire en cours

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/ Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérégations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U65C08	21/12/2018		PRESTATIONS	Défi Inter-Entreprises Poitiers	Repas			27,00		0,00	
U65C08		IV	PRESTATIONS	Défi Inter-Entreprises POITIERS	Repas			28,00		0,00	

* Tarifs établis par rapport au cahier des nâmes annexes de l'annexe en cours